

02 juil 2015 -12:27

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2015

Augmentation des allocations de réévaluation dans le cadre des accidents du travail

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif aux allocations accordées dans le cadre de la loi sur les accidents du travail.

Ce projet s'inscrit dans le cadre élargi de l'accord interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux concernant les adaptations au bien-être. Les principales mesures sont les suivantes :

- une augmentation de 2 % pour les minima-forfaits à dater du 1er septembre 2015
- une augmentation de 2 % des allocations après 6 ans (récurrence), qui concerne les accidents du travail de 2009 (au 1er septembre 2015) et de 2010 (au 1er janvier 2016)
- la correction d'une anomalie par rapport aux maladies professionnelles. En effet, le 1er septembre 2013, les allocations non forfaitaires ont été augmentées de 0,3 % pour les accidents du travail jusqu'au 31 décembre 2010, alors que la même augmentation a été accordée pour les maladies professionnelles jusqu'au 31 décembre 2011

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 10 décembre 1987 relatif aux allocations accordées dans le cadre de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>